



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



Commission locale de suivi de l'accord distribution

181 nouveaux CDI actés pour 2018 pour les départements 77-91-93-94

Dépt 77 : 30 CDI dont 18 pour le remplacement des facteurs qui évoluent Chargé de Clientèle au Réseau.

Dépt 91 : 33 CDI dont 15 pour le remplacement des facteurs qui évoluent Chargé de Clientèle au Réseau.

Dépt 93 : 81 CDI dont 28 pour le remplacement des facteurs qui évoluent Chargé de Clientèle au Réseau.

Dépt 94 : 37 CDI dont 15 pour le remplacement des facteurs qui évoluent Chargé de Clientèle au Réseau.

La CFDT a obtenu 3300 CDI de facteurs en 2018 !

Dans toutes les instances, la CFDT poursuivra son action pour augmenter le nombre de CDI et permettre à chaque collègue alternant, en CDD ou intérimaire qui donne satisfaction, d'obtenir une proposition de CDI.

Dans les commissions locales de suivi, les militants CFDT mettront tout en œuvre pour faire appliquer l'accord dans tous les établissements :

- Promotions facteurs en 1.3, FSE en 2.2 et en 2.3 et responsables d'équipe en 3.2 et 3.3.
- Respect des 48 heures et des 30 jours maximum de séca
- Paiement de tous les dépassements horaires

La CFDT continue à revendiquer le passage en classe 2 pour les agents de Cabine, la généralisation du 1.3 et la création de poste en classe 2 à la collecte

La CFDT est aux côtés des agents et de leurs encadrants pour obtenir des résultats concrets !